

## « Chantiers jeunes » 2024 – pour les 11/17 ans

### CHOIX DU CHANTIER

- Du lundi 15 au vendredi 19 avril : Aménagement du jardin à l'école maternelle Marie Curie.
- Du lundi 15 au vendredi 19 juillet : Animations à la plage du Lot.
- Du lundi 26 au vendredi 30 août : Création graph pour l'école de musique et l'espace Jeunes.
- Du lundi 21 au vendredi 25 octobre : Evénement sur le thème de l'environnement à l'ALSH d'AIGUILLON.

**IMPORTANT** : Chaque jeune ne peut participer qu'à une semaine de Chantier Jeune ; néanmoins il est possible de cocher plusieurs chantiers, par ordre de priorité (1, 2 et 3). Nous essaierons autant que possible d'en tenir compte dans la constitution des groupes, mais nous vous conseillons de nous donner plusieurs choix en cas de forte demande sur un même Chantier !!

### FONCTIONNEMENT DES CHANTIERS JEUNES :

- Ateliers éducatifs techniques de 8h 30 à 12h du lundi au jeudi encadrés.
- Activités de cohésion et de loisirs le lundi, mardi de 13h00 à 18h30 et le jeudi de 9h00 à 19h00 (l'heure de retour peut varier selon la nature de l'activité proposée)
- Repas pris en commun le lundi, mardi, jeudi et le vendredi
- L'aller et le retour au domicile sont à la charge et sous la responsabilité des parents
- Un maximum de 8 jeunes par atelier
- Durée de chaque atelier : 1 semaine

### ATTRIBUTION DE LA BOURSE

Chaque jeune perçoit une bourse d'une valeur de 80 €, il doit indiquer, dans la lettre de motivation, le projet qu'il veut financer :

- La formation : BAFA, PSC1, permis de conduire, code, BSR, etc
- La sécurité : assurances diverses, achat de casques pour 2 roues, etc
- Les loisirs : licence de club et achat de matériel pour l'activité.
- Etc...

## CHOIX DES PARTICIPANTS

La sélection des participants sur chaque chantier sera effectué selon certains critères :

- **Commune de résidence** : la priorité sera donnée aux jeunes habitant le territoire OU fréquentant la cité scolaire Stendhal.
- **1<sup>ère</sup> participation** : les jeunes ayant participé aux Chantiers antérieur ne seront pas prioritaires. La priorité sera accordée aux adolescent(e)s n'ayant jamais participé à ce projet.
- **Âge** : les jeunes devront avoir au minimum 11 ans le 1<sup>er</sup> jour du chantier. Les jeunes de + de 17 ans ne seront pas prioritaires pour ces actions.
- **Mixité obligatoire** : dans la mesure du possible nous essaierons de constituer des groupes de 4 garçons et 4 filles
- Et surtout selon **l'envie et les projets des candidats exprimés dans une lettre de motivation qui pourra être suivi d'un entretien.**

Si la majorité des candidatures répondait à ces critères, nous serions dans l'obligation de réaliser un tirage au sort.

---

### Dépôt du dossier d'inscription :

### Réunions d'informations à l'Espace Jeunes :

- Aménagement du jardin à l'école maternelle Marie Curie : Mercredi 3 avril à 17h30.
- Animations à la plage du Lot : Mercredi 3 juillet à 17h00.
- Création graph à l'Ecole de musique et à l'Espace Jeunes : Mercredi 3 juillet à 17h30.
- Événement sur le thème de l'environnement à l'ALSH d'AIGUILLON : Mercredi 9 octobre à 17h30.



Photo

## DOSSIER D'INSCRIPTION AUX CHANTIERS JEUNES

Nom / prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Ville et Code postal	
Classe et établissement scolaire	
Adresse internet	
Téléphone personnel	
Téléphone en cas d'urgence	
Nom et Téléphone de Médecin traitant	
Problèmes particuliers de santé (allergie, asthme...)	
Profession du père	
Profession de la mère	

### AUTORISATION PARENTALE DE VERSEMENT

RIB au nom du jeune

RIB au nom du ou des parents

Je soussigné Madame \_\_\_\_\_

Et /ou monsieur \_\_\_\_\_

Autorise le versement de 80 € sur mon compte bancaire.

### PIECES A FOURNIR AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

1. Photocopie d'une pièce d'identité
2. Justificatif de domicile
3. Fiche d'inscription remplie
4. Autorisation parentale remplie et signée
5. Règlement intérieur des « CHANTIERS JEUNES » signé (voir annexe)
6. Photocopie de l'assurance en responsabilité civile extrascolaire
7. Fiche sanitaire
8. Un RIB au nom du jeune ou au nom du responsable légal
9. Lettre de motivation du participant



## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Mr ou Mme .....responsable légal de

.....

Demeurant à .....

Code postal.....Commune .....

Autorise mon enfant à participer aux « CHANTIERS JEUNES » organisés par le service jeunesse de la commune d'Aiguillon.

J'atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique de petits travaux (ponçage, peinture, nettoyage...) pouvant entraîner des allergies ou autres.

J'autorise, je n'autorise pas (1) mon enfant à être photographié et filmé dans le cadre des « Chantiers jeunes ».

Fait à ....., le.....

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles.

---

*Les informations recueillies sont destinées à pouvoir contacter les familles en cas d'urgence. Le destinataire est le service Enfance-Jeunesse de la Commune d'Aiguillon. Si vous souhaitez obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service Enfance-Jeunesse. Les données sont conservées pendant d'un an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*

## REGLEMENT INTERIEUR DES CHANTIERS JEUNES

Les « chantiers jeunes » sont organisés par la Commune d'Aiguillon, ils s'adressent à l'ensemble des jeunes de notre territoire âgé de 11 à 17 ans.

Dans le cadre de ces chantiers, les jeunes retenus pourront bénéficier de conseils de professionnels, de techniciens, sur l'apprentissage des techniques de base de différents métiers (tous les matins de 8h30 à 12h du lundi au jeudi) et réaliser certains travaux et missions, mais également profiter d'activités de loisirs, ludiques, culturelles, artistiques ou sportives (le lundi, mardi après-midi de 13h à 18h 30 et le jeudi de 10h à 19h).

Par la réalisation de ces chantiers jeunes, la commune se donne 2 objectifs principaux :

- **Mener une action citoyenne :** Proposer aux jeunes des actions et missions dans le cadre de chantiers communaux et intercommunaux en privilégiant l'action au service de la collectivité et des citoyens
- **Valoriser le travail et l'implication des jeunes :** Valoriser la place des jeunes au sein de la société en effectuant des actions d'amélioration et de rénovation de leur environnement, de certains équipements et biens publics.

L'encadrement et la surveillance des chantiers seront assurés par le coordinateur du service jeunesse et le cas échéant par les différents personnels des services techniques de la commune. En parallèle à la mission éducative qu'ils vont recevoir, les jeunes disposeront de temps de repos et de convivialité.

Les participants devront respecter certaines règles de vie pendant les temps d'activités y compris durant les temps informels de repas ou de déplacement.

Dans le cas où certains jeunes présenteraient un comportement inadapté (insolence, brutalité, incorrection envers un tiers, non-participation aux ateliers, absence injustifiée), les parents seront avisés par téléphone, rendez-vous sera pris avec les parents en présence du jeune et du coordinateur jeunesse.

En cas de manquement à une seule de ces règles, le jeune sera exclu immédiatement du chantier et la récompense non versée dans son intégralité.

De plus, la destruction volontaire du matériel entraînera le remboursement par la famille des objets détériorés.

Enfin, la récompense sera versée **si et seulement si** le jeune participe à la totalité des matinées du chantier (hormis motif exceptionnel) mais également aux animations proposées durant la semaine.

Date et signature des parents  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Date et signature du participant  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)